



Atelier « **Ville, Éducation et Numérique** »

Recommandations

Bonjour à tous, merci pour ces interventions qui ont nourri les recommandations qui suivent. J'ai synthétisé ces recommandations en étant le plus fidèle possible aux propos qui ont été donnés.

Considérant que selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)¹ : "Plus de 1,5 milliard d'élèves et de jeunes dans le monde sont ou ont été touchés par la fermeture des écoles et des universités en raison de l'épidémie de Covid-19" et l'éducation étant le pilier d'une société non discriminante, l'AIMF s'intéresse au sujet du numérique et de l'éducation dans le cadre de son Assemblée Générale qui se déroulera à Tunis les 9 et 10 décembre 2020, en ligne avec le programme de recherche « *Défis locaux, impératifs mondiaux : les villes au premier plan pour réaliser l'Agenda Education 2030* »² lancé par l'Institut International de Planification de l'Éducation (IIPÉ) de l'UNESCO. Il associe 140 membres venant de la famille des Nations Unies (HCR, UNICEF, PAM, UIT, ...), de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé dans une Coalition mondiale pour l'éducation³ qui travaille pour garantir la continuité pédagogique à travers la collaboration. L'AIMF partage l'accent porté par la coalition sur : la connectivité, les enseignants, l'égalité des genres et la protection des données personnelles, de la vie privée et de la sécurité des apprenants,

Vu les ateliers en visioconférence organisés sur le Numérique et l'Éducation dans le cadre de l'Assemblée Générale de l'AIMF le 28/10/2020 et le 19/11/2020,

Les Maires membre de l'AIMF qui ont participé à ces ateliers :

1. DEMANDENT aux États et aux Régions de réaliser un état des lieux des ressources humaines et numériques afin de combattre les fractures numériques et les inégalités sociales entre les territoires. Cela leur permettra de mobiliser des investissements d'infrastructure ciblés afin d'assurer les droits à l'information et à l'enseignement pour tous (en présentiel et à distance), tout en assurant la protection des données personnelles des individus.

2. CONSIDERENT que les villes inclusives, intelligentes et connectées sont appelés à renforcer leur connaissance qualitative et quantitative des milieux éducatifs à toute échelle présente sur le territoire par le recueil des données afin d'assurer, en coopération avec la société civile, le secteur privé (start-ups) et les établissements d'enseignement la mise à disposition du matériel informatique et les programmes d'appui éducatifs. SOULIGNENT que les villes peuvent multiplier les espaces publics connectés (jardins, places, maisons des jeunes, médiathèques...) pour généraliser la connexion internet des citoyens et aider les enseignants à adapter la pédagogie en tant de crise pour surmonter les disparités entre urbain et rural et réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques. INVITENT les villes à bâtir des écoles du futur, basées sur la créativité pour lutter contre toute fracture numérique.

3. ENCOURAGENT l'AIMF en coordination avec les acteurs pédagogiques locaux, à appuyer les villes dans l'intégration du numérique au sein du milieu éducatif à travers notamment la réalisation d'un recueil de bonnes pratiques éducatives dans la perspective d'un partage d'expériences mutuellement bénéfique mais aussi grâce à la multiplication des liens entre les villes, start-ups et associations visant à la réalisation de projets connectés, innovants et inclusifs. INVITENT le réseau international à créer une Commission permanente spécifique au Numérique.

¹ UNESCO : <https://fr.unesco.org/covid19/educationresponse/globalcoalition>

² UNESCO : <http://www.iiep.unesco.org/fr/notre-expertise/villes-et-education-2030>

³ UNESCO (26/03/2020) : <https://fr.unesco.org/news/lunesco-associe-organisations-internationales-societe-civile-secteur-prive-coalition-assurer>